

Restitution pour la publication du bilan d'émissions de GES

1. Description de la personne morale concernée

Raison sociale : **IFREMER**

Code NAF :

Code SIREN :

Citer les numéros de SIRET associés à la personne morale :

Adresse : Siège social de l'IFREMER, 155 rue Jean-Jacques Rousseau 92138 Issy-les-Moulineaux Cedex

Nombre de salariés : 1951 personnes

Description sommaire de l'activité :

L'IFREMER contribue, par ses travaux et expertises, à la connaissance des océans et de leurs ressources, à la surveillance du milieu marin et du littoral et au développement durable des activités maritimes. À ces fins, il conçoit et met en œuvre des outils d'observation, d'expérimentation et de surveillance, et gère des bases de données océanographiques.

Il opère également une part très significative de la flotte océanographique, dont l'ensemble des systèmes sous-marins et équipements lourds mobiles (sismiques, pénétromètre...). Depuis mars 2011, la programmation et l'évolution de l'ensemble de la flotte océanographique française sont portées par l'UMS Flotte, dont la direction a été confiée pour quatre ans à l'Ifremer.

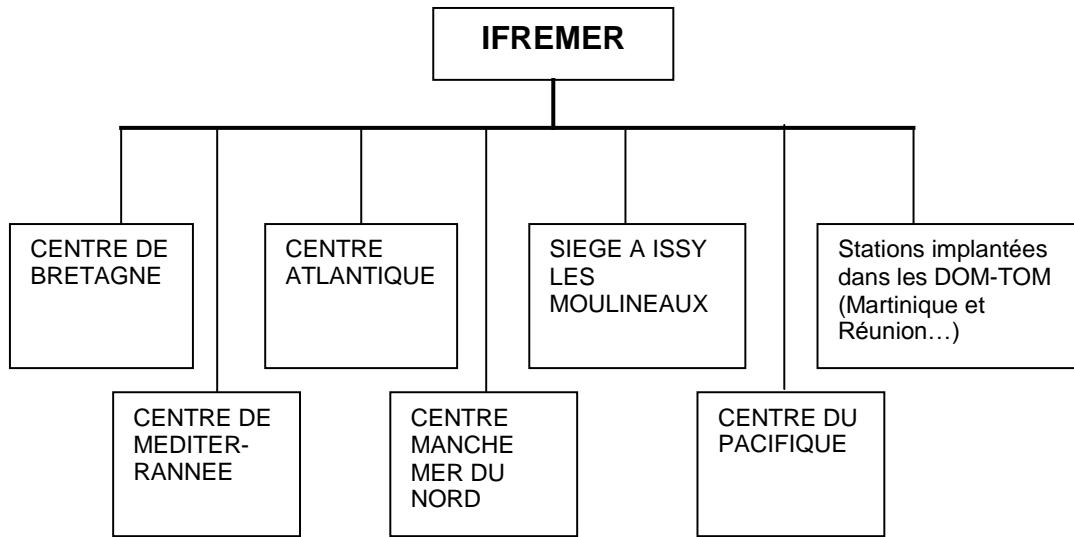
Créé en 1984, l'Ifremer est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), placé sous la tutelle conjointe des ministères de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ; de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, et de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche.

L'Ifremer travaille en réseau avec la communauté scientifique française, mais aussi des organismes partenaires dans de nombreux pays. La coopération est centrée sur des grands programmes internationaux, sur l'Outre-mer et sur quelques pays-cibles (Etats-Unis, Canada, Japon, Chine, Australie, Russie), et sur une politique méditerranéenne associant l'Europe à la rive Sud de la Méditerranée.

Mode de consolidation : contrôle financier ☒ / contrôle opérationnel ☒

Schéma des périmètres organisationnels de la PM retenu :

ifremer



Description du périmètre opérationnel retenu (catégorie/postes/sources) :

5 postes d'émissions ont été retenus pour ce bilan GES :

- les consommations directes de combustibles fossiles pour le chauffage, les procédés et les groupes électrogènes
- les consommations d'électricité
- les consommations directes de gaz à effet de serre pour des procédés (expériences scientifiques utilisant directement du CO₂, du CH₄, du SF₆...)
- les consommations annuelles d'halocarbures (notamment les fuites des systèmes de froid)
- les consommations de l'ensemble de la flotte de l'IFREMER : véhicules terrestres et bateaux / embarcations

2. Année de reporting de l'exercice et l'année de référence

Année de reporting: **2010**

Année de référence : **non concerné (premier bilan)**

Explication (signalier toute modification du périmètre organisationnel):

3. Les émissions directes de GES, évaluées séparément par poste et pour chaque GES en tonnes et en équivalent CO2,

Les émissions liées à la consommation directe de gaz à effet de serre pour le **chauffage, les groupes électrogènes et les procédés** sont de **3 399 tonnes équivalent CO2** (927 tonnes équivalent carbone).

Les émissions liées à **l'utilisation de gaz à effet de serre pour des procédés** (expériences scientifiques utilisant directement du CO2, du CH4, du SF6...) sont de **4 tonnes équivalent CO2** (1 tonne équivalent carbone).

Les émissions liées aux consommations annuelles **d'halocarbures** sont de **114 tonnes équivalent CO2** (31 tonnes équivalent carbone).

Les émissions liées aux consommations de l'ensemble de la **flotte de l'IFREMER** (véhicules terrestres et bateaux / embarcations) sont de **668 tonnes équivalent CO2** (182 tonnes équivalent carbone).

4. Les émissions indirectes de GES associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée, quantifiées séparément par poste et en tonnes équivalent CO2,

Les émissions liées à la consommation **d'électricité** sont de **1 627 tonnes équivalent CO2** (444 tonnes équivalent carbone).

5. Les autres émissions indirectes de GES, quantifiées séparément par poste en tonnes équivalent CO2, si la personne morale a choisi de les évaluer,

Les émissions liées à **l'amortissement des véhicules terrestres** (voitures, utilitaires...) sont **230 tonnes équivalent CO2** (62 tonnes équivalent carbone).